

Energie Des gisements aussi dans le Sud-Est et le Jura

La France disposerait d'importantes réserves d'hydrocarbures non conventionnels - de l'ordre d'un quart des réserves européennes notamment du gaz de schiste.

En Ardèche, des forages avaient déjà été effectués au début des années soixante pour chercher du pétrole. Ils avaient alors révélé la présence de gaz.

Les permis d'exploration accordés au printemps 2010 par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Environnement à l'époque, concernent les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Lozère. D'autres permis ont été accordés récemment, sans pour autant provoquer jusqu'à présent de réaction à la hauteur de celle des Ardéchois. En août 2010, la société Celtique Énergie Petroleum Limited a obtenu le « Permis de Pontarlier » portant sur partie des départements du Jura et du Doubs sur 1 470 km 2. En mars 2008, cette même société avait obtenu le « Permis des Moussières » sur une zone de 3 269 kilomètres carrés environ au sud de Lons-le-Saunier. Elle dispose aussi d'un permis sur le bassin aquitain.

L'exemple nord-américain incite depuis peu plusieurs pays européens à lancer des recherches. C'est le cas en Autriche, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Angleterre et en Suède. Mais dans le même temps des controverses sur l'impact environnemental (pollution des eaux notamment) ont vu le jour, en particulier au Québec. Elles sont en train de se développer en France.

Muriel Florin